

Communiqué de presse - 6 décembre 2012

**Signature de la convention de partenariat entre
le CCCA-BTP, le réseau de l'apprentissage BTP,
et l'Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme (ANLCI)**

le 6 décembre 2012 au CCCA-BTP
19 rue du Père Coirentin, Paris 14^e - M^o Alésia

Jean-Luc SETHI, président du CCCA-BTP (Comité de concertation et de coordination de l'apprentissage du bâtiment et des travaux publics) et Marie-Thérèse GEFROY, présidente de l'Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme (ANLCI) ont signé le 6 décembre 2012 au CCCA-BTP une convention de partenariat, pour une durée de trois ans, visant à renforcer leurs efforts conjoints pour la lutte contre l'illettrisme et pour la maîtrise des compétences de base d'apprentis du réseau des CFA-BTP.

Ce partenariat s'inscrit dans une démarche globale de prise en charge d'apprentis en difficulté accueillis en CFA et de sécurisation de leur parcours de formation professionnelle. Il permettra de conforter les actions déjà engagées par certains CFA-BTP et de les développer de manière structurée et homogène sur l'ensemble du réseau, sous la coordination de la direction de la Formation du CCCA-BTP, avec l'implication indispensable des entreprises, et en appui avec l'ANLCI.

Son objectif est d'enrichir et de valoriser l'offre de service et les outils existants afin de poursuivre l'action du CCCA-BTP et de son réseau de l'apprentissage BTP dans la lutte contre l'illettrisme et pour la maîtrise des compétences de base de certains apprentis en situation professionnelle.

Cet accord-cadre de collaboration national entre le CCCA-BTP et l'ANLCI permet au réseau des CFA-BTP d'être identifié comme partenaire dans la mise en œuvre de la lutte contre l'illettrisme et reconnu comme acteur investi dans les actions de terrain mises en place.

Le contexte

Certains apprentis accueillis au sein des CFA-BTP du réseau peuvent présenter des difficultés en termes d'illettrisme et de maîtrise des compétences de base. Cette situation handicape ces jeunes dans leur formation professionnelle et leur insertion sociale. Elle entraîne souvent des abandons en cours de formation pour ces jeunes qui se sentent marginalisés par une non réussite récurrente tant en entreprise qu'au CFA. De plus, la technicité accrue des métiers, le respect de cahiers des charges très précis et la lecture de documents techniques ne placent pas ces jeunes dans une situation favorable au niveau professionnel.

Beaucoup de CFA du réseau ont déjà travaillé sur l'amélioration de la prise en charge des jeunes en difficulté, notamment en s'appuyant sur les travaux de l'ANLCI. Néanmoins, la complexité des facteurs conduisant un jeune à une situation d'illettrisme et la difficulté à apporter des réponses de formation adaptées, font que les équipes pédagogiques et éducatives des CFA se trouvent souvent démunies pour gérer cette situation.

C'est pourquoi, il convenait de mettre en synergie l'ensemble des initiatives au sein du réseau, dans le cadre d'un partenariat national entre le CCCA-BTP et l'ANLCI.

Cette collaboration doit permettre aux CFA du réseau de l'apprentissage BTP de bénéficier de l'expertise de l'ANLCl pour renforcer et structurer leurs actions et bonnes pratiques en matière de lutte contre l'illettrisme et pour la maîtrise des compétences de base.

Les axes de collaboration

Le CCCA-BTP souhaite associer l'ANLCl dans la perspective de développer, dans le champ de la lutte contre l'illettrisme, les actions suivantes :

- engager un travail de sensibilisation de ses conseillers formation auprès des associations régionales gestionnaires et des CFA du réseau CCCA-BTP ;
- structurer l'offre de formation et d'accompagnement proposée aux CFA ;
- développer une démarche d'évaluation des acquis des apprentis engagés dans un parcours de formation favorisant la maîtrise des compétences clés ;
- former des équipes pédagogiques des CFA ;
- communiquer sur l'offre de service en matière de lutte contre l'illettrisme.

Le CCCA-BTP et l'ANLCl conviennent que l'engagement des CFA en matière de lutte contre l'illettrisme ne doit jamais être considéré comme acquis et doit être soutenu par des démarches de sensibilisation et de formation.

Les principaux objectifs

- **Partager et valoriser des données quantitatives et qualitatives**

Pour proposer une offre de service adaptée, le CCCA-BTP et l'ANLCl conviennent de l'importance de bien connaître les jeunes confrontés à des situations d'illettrisme. Dans ce cadre, l'ANLCl mettra à disposition l'ensemble de ses ressources documentaires et de ses connaissances sur la mesure de l'illettrisme. Elle apportera aussi son expertise sur les outils de repérage et de positionnement qui seront proposés au réseau des CFA.

- **Promouvoir la lutte contre l'illettrisme**

La sensibilisation sera un axe important. Le CCCA-BTP et l'ANLCl collaboreront pour le montage, l'organisation et la participation à des événements (colloques, séminaires, journées d'échanges) favorisant la sensibilisation du réseau de l'apprentissage BTP, notamment dans les régions où ce type d'actions reste encore à développer. Dans ce cadre, l'ANLCl propose au CCCA-BTP de mettre à disposition ses ressources en termes d'expertise et de productions.

- **Organiser la formation des acteurs des CFA**

L'ANLCl mettra à la disposition du CCCA-BTP des outils et des ressources (kit pédagogique), qui permettront la conception et la mise en œuvre d'une offre de formation favorisant une meilleure prise en compte, par les équipes pédagogiques et de direction, des situations d'illettrisme chez les apprentis concernés. Cette offre doit s'inscrire dans la sphère professionnelle, en ancrant les apprentissages dans les pratiques professionnelles et en s'appuyant sur les situations concrètes de travail, en impliquant les entreprises accueillant des apprentis.

- **Favoriser les échanges en région entre l'ANLCl et le CCCA-BTP**

Le CCCA-BTP et l'ANLCl organiseront des rencontres régulières entre leurs référents régionaux, afin d'agir ensemble par le biais d'actions ponctuelles et de sensibiliser les acteurs impliqués dans la lutte contre l'illettrisme. L'ANLCl associera un représentant du CCCA-BTP à l'élaboration des plans régionaux de prévention et de lutte contre l'illettrisme afin de mieux prendre en compte les besoins en formation de base des apprentis concernés.

- **Promouvoir et valoriser les bonnes pratiques**

L'ANLCl et le CCCA-BTP conviennent de la nécessité de formaliser et de capitaliser les pratiques des CFA en matière de lutte contre l'illettrisme afin de les diffuser le plus largement possible.

La convention de partenariat prévoit d'impulser des réunions régionales d'échanges de bonnes pratiques et d'engager un travail de promotion et de valorisation de ces bonnes pratiques avec la participation du CCCA-BTP et/ou des membres de son réseau lors des rencontres départementales ou régionales du Forum d'échanges des bonnes pratiques de l'ANLCI.

- **Développer une démarche d'évaluation des acquis des apprentis engagés dans un parcours de formation favorisant la maîtrise des compétences clés**
Le CCCA-BTP et l'ANLCI conviennent d'engager une réflexion sur les modalités et les conditions d'évaluation des « savoirs de base et des compétences clés » acquis par les apprentis dans le cadre de leurs parcours de formation.
- **Favoriser l'animation et la formation d'un réseau d'intervenants**
Le CCCA-BTP proposera des formations-actions aux CFA de son réseau impliqués dans des dispositifs de lutte contre l'illettrisme. L'ANLCI mettra à la disposition du CCCA-BTP son expertise en matière d'ingénierie de formation et d'accompagnement des équipes pédagogiques et éducatives sur le terrain.

Le CCCA-BTP, Comité de concertation et de coordination de l'apprentissage du bâtiment et des travaux publics, est une association nationale, professionnelle et paritaire. Il met en œuvre la politique de formation professionnelle initiale aux métiers de la construction par l'apprentissage définie par les partenaires sociaux de la branche.

Le CCCA-BTP a une double ambition : répondre aux besoins de développement de compétences et de main-d'œuvre qualifiée des entreprises du BTP et assurer la réussite du parcours de formation et l'insertion professionnelle et sociale de tous les jeunes qui choisissent les métiers du BTP.

Le CCCA-BTP coordonne, anime et contribue au financement de 103 centres de formation d'apprentis (CFA) du BTP. En 70 ans, le réseau de l'apprentissage BTP a formé deux millions d'apprentis et présente une offre de formation du CAP au BTS, dans 25 métiers du bâtiment et des travaux publics.

Le réseau de l'apprentissage BTP, qui accueille chaque année près de 70 000 jeunes formés dans plus de 50 300 entreprises partenaires, connaît un taux de réussite aux examens et d'insertion professionnelle à l'issue de la formation de 80 %. Le réseau de l'apprentissage BTP contribue à la mission de service public de la nation tout en répondant aux besoins de qualifications de l'industrie et de l'artisanat du BTP.

→ www.ccca-btp.fr

L'Agence Nationale de Lutte contre l'illettrisme (ANLCI) a été créée en octobre 2000, sous la forme d'un groupement d'intérêt public, dans le but de fédérer et d'optimiser les moyens de l'État, des collectivités territoriales, des entreprises et de la société civile en matière de lutte contre l'illettrisme. Dans ce cadre, l'ANLCI mobilise et travaille avec et pour ceux qui agissent au niveau institutionnel et sur le terrain pour prévenir et lutter contre l'illettrisme.

Son rôle est de définir des priorités d'action et d'accélérer leur mise en œuvre : mesure de l'illettrisme, élaboration et diffusion d'un cadre commun de référence, impulsion et coordination de projets. Cet effort de clarification et d'organisation s'accompagne d'un effort de valorisation et de diffusion des bonnes pratiques, afin d'accélérer les transferts d'expérience et de faciliter la montée en compétences des acteurs.

L'ANLCI s'appuie sur la mise en place de plans régionaux pour rendre plus lisibles les partenariats entre l'État, les collectivités territoriales, la société civile et les entreprises qui contribuent à prévenir et résorber l'illettrisme. Afin de promouvoir son action au niveau local, l'ANLCI s'appuie sur des chargés de mission régionaux de prévention et de lutte contre l'illettrisme nommés par les préfets de région.

→ www.anlci.gouv.fr

Service de presse du CCCA-BTP : Patricia Desmerger
Campagne - 34 rue des Bourdonnais - 75001 Paris
Tél. : 06 07 47 34 77 / 01 42 02 45 44 - patricia.desmerger@orange.fr